



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : fonctionnement

Question écrite n° 12699

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insuffisance grave des effectifs de l'inspection du travail du Havre. Les trois sections de l'inspection couvrent 7 000 entreprises et 95 000 salariés. Or, il manque aujourd'hui 44 % des effectifs normaux, soit 4 contrôleurs du travail. Le nombre de dossiers à traiter, leur complexité, la vigilance nécessaire, l'aménagement du temps de travail... sont autant de raisons qui justifient l'urgente nécessité d'aligner les effectifs sur les besoins. Sur la région havraise, des dysfonctionnements inquiétants sont apparus dans nombre d'entreprises, qui ont été portés à la connaissance de son ministère. On peut craindre que l'insuffisance des moyens ne permette pas de les corriger : une telle situation ne serait pas tolérable. Il lui demande donc de faire en sorte que les 4 contrôleurs nécessaires soient affectés à l'inspection du travail du Havre.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité est conscient de l'insuffisance des effectifs réels de contrôleurs du travail en Seine-Maritime, et plus spécialement au Havre, situation qui résulte essentiellement de l'absence de candidats intéressés par une mutation dans cette résidence. C'est ainsi que les postes offerts en Seine-Maritime dans le dernier avis de vacance publié par les services du ministère n'ont suscité qu'une seule demande de mutation. La dernière commission administrative paritaire ayant avalisé cette candidature, l'agent rejoindra prochainement son poste. Toutefois, cette affectation n'est pas, à elle seule, de nature à améliorer les conditions de fonctionnement des services de l'inspection en Seine-Maritime. Aussi, le ministère de l'emploi et de la solidarité envisage-t-il de combler les postes vacants par la voie du concours qui vient d'être organisé. Lors de la répartition des candidats retenus dans les différents postes vacants, une attention toute particulière sera portée sur le département de la Seine-Maritime et plusieurs contrôleurs du travail devraient pouvoir être affectés, dès la rentrée, dans les services de l'inspection du travail de ce département.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12699

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1873

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4318